

Un congrès qui fera date...

Les contraintes liées à la pandémie Covid-19, quelque peu adoucies durant la période estivale, nous auront, malgré tout, permis de nous retrouver dans le cadre de nos activités favorites. Souhaitons que la vaccination nous permette dans les prochains mois d'atteindre une immunité collective suffisante pour ne pas être confrontés à de nouvelles difficultés cet automne. Nous avons péniblement retissé des liens sociaux profondément mis à mal par d'interminables interdictions et retrouvé ces instants de convivialité qui nous ont tant manqué...

Veillons toutefois à respecter les gestes barrières

indispensables pour éviter une nouvelle et importante propagation du virus.

Finally, les mesures 2020 pour la pêche de loisir du bar ont été reconduites sur la totalité de l'année 2021. Les seuls petits ajustements concernent exclusivement la pêche professionnelle. Nous avons été informés de mois en mois sans aucune visibilité à moyen terme. Le plan pluriannuel prévoyait pourtant la disparition de tels dysfonctionnements et de ces mesures prises dans l'urgence et dénuées de tout bon sens. Nous nous interrogeons sur l'attitude de l'EAA qui, à ce jour, n'a toujours pas contesté cette situation inacceptable à laquelle nous sommes, une nouvelle fois, confrontés.

Dans une lettre établie en commun avec la FFPM, nous avons demandé à la ministre de la Mer une répartition plus juste entre pêche professionnelle et pêche de loisir du quota global de thon rouge alloué à la France. Sans même nous avoir entendus, la Ministre nous a opposé une fin de non-recevoir qui témoigne d'un manque de considération et d'écoute pour des millions de plaisanciers au comportement écoresponsable et à l'origine d'un poids économique et sociologique considérable. Nous avons donc engagé une action en justice auprès des juridictions française et européenne. Le dernier jugement du tribunal de Montpellier dans le cadre d'un procès initié par les pêcheurs artisanaux nous confirme, si besoin l'était, le bien-fondé de nos requêtes.

Beaucoup d'autres sujets nous préoccupent également : les attaques totalement injustifiées et sectaires des animalistes à l'encontre de la pêche de loisir, l'absence de considération de la ministre à notre égard, les interventions abusives des services de police... Nous essayons malgré tout de garder une attitude résolument constructive et souhaitons l'émergence d'un véritable dialogue dont la mise en place s'avère plus que jamais nécessaire et urgente.

Par ailleurs, le manque d'intégration de nos activités dans les Aires marines protégées nous étonne et nous inquiète ! Nos activités s'inscrivent pourtant pleinement dans le cadre d'une écologie durable et écoresponsable. Les véritables défenseurs de l'environnement, c'est nous !

Nous avons finalement pu tenir notre congrès national 2020-2021 à Biscarrosse du 17 au 19 septembre 2021. Cette manifestation a reçu le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine et du conseil départemental des Landes que nous tenons à vivement remercier pour la considération et la confiance qu'ils nous témoignent.

Nonobstant les contraintes résiduelles liées à la Covid-19, l'exigence du pass sanitaire et du port du masque, cet important congrès électif s'est très bien déroulé et nous a permis de consolider notre croissance et le bien-fondé de nos orientations. Merci à toutes les associations qui se sont déplacées et ont activement participé aux débats qui se sont déroulés dans d'excellentes conditions. L'ensemble des synthèses élaborées par les commissions et validées par le comité directeur ont été approuvées à l'unanimité en assemblée générale. Le quorum statutaire exigé de 33% a été largement atteint avec 80,4% d'associations présentes ou représentées. La liste candidate à l'élection du comité directeur que je présentais a été élue à l'unanimité. Merci à tous pour la confiance que vous me témoignez ainsi qu'à tous les membres titulaires et suppléants qui ont accepté de m'épauler dans la gestion quotidienne de notre fédération.

À noter la présence de M. Jean-Philippe Quitot, directeur de la Direction interrégionale de la mer Sud Atlantique qui a répondu aux nombreuses questions de l'assistance et que nous tenons à remercier pour l'écoute qu'il nous a accordée. Notre avocat, Me Florian Douard, et Thierry Coste, lobbyiste renommé, ont pu développer et étayer nos choix forts, décidés en congrès, d'intensifier nos actions juridiques et de lobbying.

Comme vous pouvez le constater, les difficultés et les tensions multiples persistent et s'aggravent... Pour y faire face, la FNPP, votre fédération, a décidé en cette période d'élections présidentielles d'actions fortes de nature à faire bouger les lignes. Ensemble, tous ensemble, œuvrons pour que la plaisance et les pêches de loisir en mer jouissent d'une considération et d'un respect à la hauteur du poids économique et sociologique porté par nos activités. Ensemble, tous ensemble, poursuivons notre combat, un combat honorable et juste. Forts de la justesse de nos propositions et face aux difficultés que nous rencontrons, restons déterminés, confiants et combattifs.

Jean Kiffer
président de la FNPP